



Obligation familiale imperieuse

Par **riddick93**, le **28/04/2011** à **14:47**

Bonjour,rrnJe viens a vous car depuis septembre 2010 d un commun accord avec ma société je travail dans la sécurité incendie tous les lundi,mardi et mercredi afin de garder mes enfants les autres jours.rnIl n y a jamais eu de problème hors depuis mars 2011 ils ont décidés de me faire travailler les jours qui ne me permettent pas d être présent auprès de mes enfants.rnOn m a alors parlé des"OBLIGATION FAMILIALE IMPÉRIEUSE".rnN y connaissant pas grand chose je viens a vous afin de savoir s il était possible de faire quelque chose.rnMerci d avancernrnMr ALBERTINI